

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JUIN 1858.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. DE PAUL.

Demande du sieur Nicolas SCHMIDT.

Le sieur Schmidt est né, le 29 décembre 1808, à Burmerange, Luxembourg cédé. Ayant servi dans l'armée belge pendant plusieurs années, il est entré, en 1838, dans le corps des sapeurs-pompiers de la ville de Louvain, et n'a pas cessé de faire partie de ce corps, où il s'est toujours distingué par son zèle et par sa bonne conduite. Il s'est marié à Louvain, en mars 1839, avec une femme belge, qui lui a donné une nombreuse famille. Belge de naissance, son défaut d'instruction ne lui a pas permis de réclamer le bénéfice de la loi du 4 juin 1839. Pour réparer cette négligence, il sollicite aujourd'hui la naturalisation ordinaire, avec dispense du droit d'enregistrement. Toutes les autorités consultées ont fourni les renseignements les plus favorables à l'impétrant. En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer la prise en considération de la demande de naturalisation ordinaire, avec dispense du droit d'enregistrement.

Le Rapporteur,

DE PAUL.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.
